



Compte-rendu des réunions publiques n°1, 2 et 3

INFORMATIONS

Réunion publique n°1

- **Date** : 25 janvier 2018
- **Ville** : Pierrelaye
- **Salle** : Salle polyvalente
- **Horaires** : 19h05 – 21h15
- **Nombre de participants** : environ 160
- **Intervenants** :
 - Bernard Tailly, Président du SMAPP
 - Daniel Desse, 7^{ème} Vice-Président du Conseil départemental du Val d'Oise délégué à l'Environnement et au Développement durable
 - Michel Vallade, Maire de Pierrelaye
 - Philippe Rouleau, Maire d'Herblay
 - Anne Locatelli, Directrice du SMAPP
 - Morgane Brion, Chef de projet du SMAPP
 - Luc Daudet, Chargé de mission du SMAPP
- **Animateur de la séance** : Renaud Dupuy, Directeur général de Neorama (AMO Concertation)
- **Documentation mise à disposition des participants** : lettre d'information n°1, dossier de concertation, 4 panneaux d'exposition.
- **Présentations** : les présentations diffusées en séance sont disponibles sur le site internet du projet (www.smapp-foret.fr). Elles ne sont pas retranscrites dans ce compte-rendu, à moins que des informations supplémentaires aient été apportées.
- **Interventions (questions et avis des participants)** : 24

Réunion publique n°2

- **Date** : 1^{er} février 2018
- **Ville** : Méry-sur-Oise
- **Salle** : La Luciole
- **Horaires** : 20h37-22h46
- **Nombre de participants** : environ 60
- **Intervenants** :
 - Bernard Tailly, Président du SMAPP
 - Claude Bodin, Conseiller régional d'Île-de-France
 - Gérard Lambert-Motte, Conseiller départemental du Val d'Oise délégué à la Culture, au Tourisme et au Patrimoine
 - Pierre-Edouard Eon, Maire de Méry-sur-Oise
 - Anne Locatelli, Directrice du SMAPP
 - Morgane Brion, Chef de projet du SMAPP
 - Luc Daudet, Chargé de mission du SMAPP
- **Animateur de la séance** : Thibaut Vullin, Responsable Développement, Neorama (AMO Concertation)
- **Documentation mise à disposition des participants** : lettre d'information n°1, dossier de concertation, 4 panneaux d'exposition.
- **Présentations** : les présentations diffusées en séance sont disponibles sur le site internet du projet. Elles ne sont pas retranscrites dans ce compte-rendu, à moins que des informations supplémentaires aient été apportées.
- **Interventions (questions et avis des participants)** : 23



Réunion publique n°3

- **Date** : 5 mars 2018 *

*initialement prévue le 7 février 2018 à Bessancourt et reportée en raison des conditions météorologiques

- **Ville** : Frépillon
- **Salle** : Salle des fêtes
- **Horaires** : 19h10-21h30
- **Nombre de participants** : environ 140
- **Intervenants** :
 - Bernard Tailly, Président du SMAPP
 - Daniel Desse, 7^{ème} Vice-Président du Conseil départemental du Val d'Oise délégué à l'Environnement et au Développement durable
 - Yannick Boëdec, Président de la communauté d'agglomération Val Parisis
 - Jean-Christophe Poulet, maire de Bessancourt
 - Régis Gluzman, 1^{er} adjoint au maire de Taverny
 - Anne Locatelli, Directrice du SMAPP
 - Morgane Brion, Chef de projet du SMAPP
 - Luc Daudet, Chargé de mission du SMAPP
- **Animateur de la séance** : Renaud Dupuy, Directeur général de Neorama (AMO Concertation)
- **Documentation mise à disposition des participants** : lettre d'information n°1, dossier de concertation, 4 panneaux d'exposition.
- **Présentations** : les présentations diffusées en séance sont disponibles sur le site internet du projet. Elles ne sont pas retranscrites dans ce compte-rendu, à moins que des informations supplémentaires aient été apportées.
- **Interventions (questions et avis des participants)** : 19



INTRODUCTION

Neorama souhaite la bienvenue aux participants, décrit son rôle, présente les personnes à la tribune, annonce le programme de la soirée et rappelle les règles essentielles à un débat serein.

Réunion publique n°1 :

Le Maire de Pierrelaye, **Michel Vallade**, prononce un mot d'accueil. Il rappelle que la Ville de Pierrelaye s'est fortement investie durant plusieurs années pour préserver l'agriculture et pour lutter contre les opérations d'urbanisme qui auraient pu dénaturer le site. Le lancement de la procédure, qui devrait mener à terme aux expropriations et permettre d'enclencher par la suite le processus de plantation de la forêt, est une satisfaction pour la commune. La Plaine étant actuellement en déshérence, le projet représente selon lui un intérêt pour Pierrelaye mais aussi pour le Département et la Région.

Le Maire remercie l'ensemble des acteurs du projet : les services de l'Etat, la Ville de Paris, le Département du Val d'Oise, la Région Île-de-France et les Villes concernées par le projet. Il remercie également Monsieur Bernard Tailly, Président du SMAPP.

Neorama explicite le dispositif de concertation préalable sur le projet.

[Voir la présentation mise en ligne sur le site du projet]

Réunion publique n°2 :

Le Maire de Méry-sur-Oise, **Pierre-Edouard Eon**, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il revient sur l'histoire de la Plaine qui fut « martyrisée » pendant des années, notamment par le déversement des eaux usées qui signa la fin des cultures maraichères. Il revient également sur les projets abandonnés de la Ville de Paris qui eut un temps l'ambition de créer sur le territoire de Méry-sur-Oise un grand cimetière, et plus récemment d'installer un centre de stockage de déblais inertes.

Le Maire considère le projet de forêt comme un projet magnifique et ambitieux qui permettra de revaloriser la Plaine. Un projet d'une telle envergure n'aurait pas vu le jour depuis l'époque de Colbert (XVII^{ème} siècle).

Réunion publique n°3 :

Le Maire de Frépillon, et Président du SMAPP, **Bernard Tailly** souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il prononce un mot d'accueil en tant que maire de la commune, et au nom des maires de Bessancourt et de Taverny. Il précise que le projet qui sera présenté lui tient à cœur depuis longtemps.

Neorama explicite le dispositif de concertation préalable sur le projet.

[Voir la présentation mise en ligne sur le site du projet]

PRESENTATION DU SMAPP ET DU PROJET

Présentation commune aux trois réunions publiques :

Le Président du SMAPP, **Bernard Tailly**, présente le SMAPP et ses missions. Il procède ensuite à la présentation du périmètre du projet et revient sur les différentes étapes de la genèse du projet.

Bernard Tailly expose également les grandes ambitions et objectifs du projet.

[Voir la présentation mise en ligne sur le site du projet]



Réunion publique n°1 :

Philippe Rouleau, Maire d'Herblay, rappelle que cette première réunion publique s'adresse aux habitants de Pierrelaye mais aussi d'Herblay. Il se dit satisfait de constater que le projet avance et entre dans une phase opérationnelle. Monsieur le Maire explique que la première difficulté concernant ce projet dont il est question depuis de nombreuses années est de trouver des financements.

Il insiste par ailleurs sur la liaison entre la forêt et la Seine que permettra la Ville d'Herblay, bien qu'elle ne représente que 7% du périmètre global du projet.

Pour lui, il est primordial de s'assurer que les futurs espaces de la forêt profitent aux citoyens, aux familles et aux promeneurs. L'enjeu selon lui sera de parvenir à maîtriser à nouveau ces espaces et à s'assurer que forêt ne soit pas occupée de manière illégale.

Il remercie le Président Bernard Tailly et salue les deux conseillers départementaux présents dans la salle : Gérard Lambert-Motte et Laetitia Boisseau.

Daniel Desse, 7ème Vice-Président du Conseil départemental du Val d'Oise délégué à l'Environnement et au Développement durable, déclare que le projet lui tient particulièrement à cœur au vu de ses fonctions. Il considère qu'en menant ce projet, le SMAPP travaille avant tout pour les générations futures.

Il explique que ce projet d'aménagement forestier 1 350 hectares est très structurant pour le territoire du Val d'Oise. Il sera un maillon essentiel pour la continuité de la biodiversité et permettra de faire la jonction avec les forêts de Chantilly, Montmorency et Saint-Germain-en-Laye.

Daniel Desse rappelle que le Département est particulièrement impliqué dans le projet. Dès 2009, l'assemblée départementale a classé la Plaine en espace naturel sensible. De plus, le Conseil départemental a abondé largement financièrement les actions du syndicat qui existait avant le SMAPP, notamment pour assurer la faisabilité des études.

Réunion publique n°2 :

Claude Bodin, Conseiller régional d'Île-de-France, rappelle que dès la création du SMAPP en 2014, la Région a rejoint le conseil d'administration et contribue au financement du Syndicat. Après le changement d'exécutif, la Région continue de soutenir le SMAPP et son projet qui vise à créer une forêt et à offrir un cadre intéressant sur des sols pollués. La Région s'inscrit dans la volonté de créer une couronne verte autour de Paris.

Gérard Lambert-Motte, Conseiller départemental du Val d'Oise, rappelle quant à lui que le Département soutenait déjà le syndicat d'études précédent (Le SIECUEP). L'un des objectifs avec ce projet est de créer un 44^{ème} espace naturel sensible sur le territoire du Département. Il se dit satisfait de constater qu'avec cette phase de concertation le projet avance. L'implication du Département se traduit par l'hébergement du SMAPP dans ses locaux et la mise à disposition d'une partie du personnel pour faire fonctionner le syndicat.

Réunion publique n°3 :

Jean-Christophe Poulet, maire de Bessancourt, remercie Bernard Tailly pour son accueil et la qualité du travail fourni par le SMAPP. Il considère que le projet de forêt représente un enjeu très important pour la commune de Bessancourt étant donné qu'il permettra de protéger 60% de sa surface en zone naturelle.

Le maire rappelle qu'il fut d'abord difficile de trouver un consensus sur le projet à mettre en œuvre sur la Plaine. Il considère que trois élus ont cru rapidement à ce projet de forêt : Alain Richard, Bernard Tailly et lui-même.

Il rappelle que le projet ne consiste pas à dépolluer la Plaine, ce qui représenterait un coût très important.

Jean-Christophe Poulet souhaite rendre hommage aux élus du Conseil départemental, notamment à Arnaud Bazin, l'ancien Président, Marie-Christine Cavecchi, l'actuelle Présidente, Daniel Desse. Il salue également



l'engagement de Valérie Péresse et de la Région qui prennent un risque en soutenant ce projet difficile et un engagement financier important. Il estime également que les moyens mis à disposition du SMAPP par le Département lui ont permis de s'autonomiser, et que l'ensemble des partenaires du projet (dont l'Etat) permet au projet d'être aujourd'hui réalisable. Il se dit confiant et optimiste. Il précise également qu'un effort de projection est nécessaire pour parvenir à changer la représentation que les habitants se font de la Plaine. Enfin, le maire de Bessancourt remercie le Val Parisis et son Président, Yannick Boëdec, qui s'est également impliqué dans le projet alors même que l'agglomération ne réunit pas uniquement des communes de la Plaine.

Yannick Boëdec, Président du Val Parisis, salue le travail fourni par Bernard Tailly. Il considère que la transformation du syndicat d'études en syndicat d'action est la preuve qu'un chemin important a déjà été parcouru, bien qu'il reste encore des étapes à franchir. Il remercie les élus locaux, la Région et le Département pour leur implication dans ce projet trans-partisan qui devrait aboutir d'ici peu.

Daniel Desse, conseiller départemental, assure que ce projet lui tient particulièrement à cœur. Il précise la typologie du département du Val d'Oise, constitué à 75% d'espaces naturels (dont 50% d'espaces agricoles, 25% des forêts) et cite les forêts du territoire. Il explique que le projet de forêt est particulièrement important d'un point de vue environnemental et écologique, étant donné qu'il constituera l'un des quatre massifs forestiers du département. Il composera ainsi le maillon manquant de la ceinture verte régionale, qui reliera les forêts de l'Oise et les forêts de Saint-Germain-en-Laye.

Daniel Desse rappelle qu'il siège au syndicat depuis plusieurs années et que le Département a financé le premier syndicat pour que des études puissent être lancées. Il se dit enthousiaste à l'idée d'œuvrer pour le bien-être des générations futures.

Régis Gluzman, premier adjoint au maire de Taverny, remercie les élus et l'équipe du syndicat qui œuvrent depuis plusieurs années à ce projet. Il rappelle que sa commune et la Région soutiennent ce projet particulièrement ambitieux pour l'agglomération. Il s'agit selon lui d'un projet fantastique et unique en France. Il est très heureux et fier d'avoir participé à cette aventure, bien que Taverny ne soit que modestement concernée par le projet (9500 m² de plantations sur la commune).

Bernard Tailly précise que dans l'après-midi même, le vice-Président de la Région en charge de l'Environnement et de l'Aménagement est venu visiter le site aux côtés d'élus afin de pouvoir visualiser le projet.

TEMPS D'ECHANGES N°1

Neorama passe la parole à la salle.

Réunion publique n°1 :

Intervention n°1

Jacques Neveu, Président d'Escapade, une association de randonneurs, souhaite savoir si le projet d'aménagement forestier de la Plaine permet de « tuer » le projet de prolongement l'A104 dont le tracé traverse la future forêt.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly explique que le SMAPP est uniquement porteur du projet de forêt, celui qui vise à renaturer l'espace de la Plaine. Le SMAPP sait que le projet de prolongement de l'A104 existe, il doit en tenir compte dans son projet d'aménagement, mais ignore s'il se fera un jour.

Intervention n°2

Christiane Paravy, Présidente du collectif COPRA A104, a constaté sur les cartes mises en ligne sur le site dédié au projet d'aménagement forestier que le tracé de l'autoroute est visible. Elle considère que si le prolongement de l'A104 est acté, il devra se faire en sous-terrain pour ne pas détruire la forêt. Elle rappelle par ailleurs que



Philippe Duron, Président du Conseil d'Orientation des Infrastructures, doit remettre un rapport dans les jours qui viennent à Madame la Ministre des Transports, et que le public pourra alors en savoir plus sur ce projet.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly renvoie à sa réponse précédente et réaffirme que le projet de l'A104 n'est pas le projet porté par le SMAPP.

Intervention n°3

Monsieur X, membre d'une association de défense de l'environnement, explique qu'il a lutté durant de nombreuses années contre les projets d'urbanisation de la Plaine. Il est donc enthousiasmé par le projet présenté par le SMAPP. Il souhaite savoir si l'Office National des Forêts (ONF) est partie prenante de ce projet.

Il demande également si des analyses portant sur la qualité des sols et des sous-sols ont été menées pour savoir s'il serait possible de faire pousser des végétaux.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly considère que le SMAPP ne peut pas se priver du savoir-faire de l'ONF. C'est pourquoi une étude pré-opérationnelle, portant sur l'aspect forestier du projet, lui a été confiée.

Il explique par ailleurs que des études portant sur la qualité des sols ont été menées et que des préconisations en matière de natures de plantations ont été formulées. Néanmoins, le SMAPP n'en est qu'à l'avant-projet, de nombreuses études restent donc à mener dans ce sens.

Renaud Dupuy rappelle que le projet est dans une phase de concertation préalable, que les remarques du public ont pour but de le nourrir et que des approfondissements sont encore possibles sur certains sujets.

Intervention n°4

Monsieur X, natif de Pierrelaye, regrette que la Plaine soit devenue une « décharge publique » où chaque jour des personnes viennent déverser leurs déchets. Si la situation est la même lorsque la forêt aura poussé, il considère qu'il est inutile d'investir 85 millions d'euros.

Il souligne également qu'aujourd'hui, des personnes coupent des chênes centenaires sur la Plaine. Il préconise donc de préserver les arbres qui existent avant d'en planter d'autres.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly explique que le périmètre de la forêt s'appuie sur de grandes infrastructures. Il assure que le SMAPP cherche à définir un périmètre qui soit défendable. Il précise également que le SMAPP ne dispose pas aujourd'hui des moyens juridiques pour agir contre les dépôts illégaux.

Intervention n°5

Madame X, habitante de Pierrelaye, souhaite savoir si la forêt sera composée uniquement de bois, destinée exclusivement à des promeneurs, ou s'il sera possible par exemple de faire pousser de l'onagre et de produire de l'huile à partir de la tige.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly revient sur les nombreuses études, pilotées par la Région dans les années 2000, qui avaient porté sur des cultures éventuelles de substitution. Les résultats montraient que ces cultures ne seraient pas viables économiquement.

Intervention n°6

Monsieur X, riverain de la rue des Pommiers, suggère de planter des arbres le long de l'A15 pour protéger les habitants du bruit, plutôt que de les planter de l'autre côté de l'autoroute.

Réponse du maître d'ouvrage

Michel Vallade, prend la parole et revient sur la question de la préservation de la Plaine posée précédemment. Il partage les préoccupations concernant les décharges massives et les installations illicites de gens du voyage. Il revient sur la mise en place de « gardiens de l'environnement » quelques années auparavant : les trois ou quatre



gardiens, rémunérés par les communes, ne parvenaient pas à être efficaces face aux décharges multiples qui avaient lieu nuit et jour. Le Maire considère également que lorsqu'un procès-verbal est envoyé au parquet pour dépôt illégal, il n'est pas traité en priorité.

Il assure que le SMAPP œuvre activement pour assurer la faisabilité du projet qui nécessite entre autres de parvenir à protéger les plantations.

Par ailleurs, Michel Vallade revient sur le label du Grand Paris obtenu pour le projet. Il estime qu'en contrepartie du label, 8 000 logements seront construits en périphérie de la forêt. A Pierrelaye, entre l'A14 et l'A15, un nouveau quartier verra le jour, ce qui nécessitera d'installer des équipements pour qu'il soit autonome. Le Maire dit donc rejoindre les préoccupations des habitants.

Bernard Tailly apporte une précision : l'urbanisation et la forêt ne sont pas une contrepartie de l'un envers l'autre. La forêt vise à renaturer le site, tandis que l'urbanisation renvoie aux chiffres inscrits dans les PLU des communes.

Intervention n°7

Monsieur Hautereau, membre de la société de chasse de Pierrelaye, estime que des problèmes de gestion des déchets résultent de l'installation de voyageurs. Il considère qu'au niveau de l'ancien centre équestre du Boers, l'ensemble du bâti est insalubre. Il invite les élus à se rendre sur les lieux pour constater cette situation qu'il juge « inadmissible ».

Réponse du maître d'ouvrage

Michel Vallade assure qu'il est déjà allé sur place et regrette qu'aucune action ne puisse être entreprise par la commune pour pouvoir empêcher les dépôts sauvages. Le Maire explique qu'une partie des financements accordés au projet de forêt seront consacrés à la protection des plantations.

Bernard Tailly rappelle que cette situation relève de la compétence de la police d'Etat, et non des élus locaux qui ne sont pas en mesure d'ordonner des évacuations.

Philippe Rouleau affirme qu'il est confronté aux mêmes difficultés à Herblay. Le projet de forêt représente selon lui l'opportunité de reprendre possession de ces espaces étant donné que le SMAPP disposera d'un outil juridique – avec la maîtrise foncière de l'ensemble du périmètre – pour agir.

Réunion publique n°2 :

Intervention n°1

Monsieur X, habitant de la Haute-Borne, s'inquiète pour son avenir et celui de ses voisins.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly explique que la Ville de Paris est propriétaire d'une partie des logements. Ceux situés sur le périmètre de la forêt seront rachetés par le syndicat ; un logement sera alors proposé.

Intervention n°2

M. Legendre, habitant de Méry-sur-Oise regrette le manque de communication des communes sur les réunions publiques. Il met en doute la sincérité de la démarche de concertation.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly mentionne le dossier de concertation d'une vingtaine de pages mis en ligne sur le site internet et disponible dans les locaux du SMAPP, destiné à informer le public, ainsi que la lettre d'information distribuée dans les boîtes aux lettres des communes par un prestataire. Le SMAPP fera une réclamation auprès du distributeur étant donné que certains quartiers n'auraient pas reçu l'information. Par ailleurs, la presse locale a relayé l'information (*Le Parisien, La Gazette*).

Anne Locatelli incite les personnes n'ayant pas reçu la lettre à le signaler auprès du SMAPP à l'issue de la réunion.



Intervention n°3

Monsieur X, habitant de Pierrelaye, souhaiterait savoir si le projet a de réelles chances de voir le jour ou s'il s'agit simplement d'intentions.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly explique que le projet est consensuel ; aucun parti politique n'est opposé à la création d'une forêt. Le projet, qui a pour objectif de maintenir un espace naturel au bénéfice des habitants, a reçu le soutien de l'Etat, du Département et de la Région, y compris après le changement de présidence.

Claude Bodin considère que le « nerf de la guerre » du projet est son financement. Il demande au Président du SMAPP de donner des précisions à ce sujet.

Bernard Tailly n'entend pas donner des chiffres détaillés au-delà du montant global déjà dévoilé dans la presse, étant donné que les négociations avec les partenaires se sont achevées quelques semaines auparavant et que les assemblées doivent d'abord voter ces montants avant que le SMAPP puisse les annoncer.

Intervention n°4

Monsieur X, habitant du territoire, se demande si les sols seront dépollués avant la plantation de la forêt. Il estime également que l'arrêté préfectoral donne déjà des chiffres précis concernant le financement du projet : 22% sera assuré par le Val Parisis, 33% par le Département et 30% par la Région. Il souhaiterait savoir si une nouvelle implantation des voyageurs est prévue.

Enfin, il interpelle M. Bodin qui, en tant que membre de l'AEV, aurait détruit les faces nord du Val Parisis.

Réponse du maître d'ouvrage

Claude Bodin précise qu'il n'est plus administrateur de l'AEV depuis six mois. Les coupes ont selon lui été parfaitement justifiées par des professionnels, les châtaigniers étouffant les autres espèces. Il ajoute que des plantations d'arbres nouveaux se font régulièrement sur les buttes du Val Parisis.

Concernant la répartition des financements apparaissant dans l'arrêté préfectoral, **Bernard Tailly** explique qu'elle concerne les frais de fonctionnement du syndicat, il ne s'agit donc pas des répartitions des sommes d'investissements.

Il précise par ailleurs qu'il n'a jamais été question de dépolluer la Plaine. Les études préliminaires l'ont démontré : l'absorption des polluants par les plantes s'avèrent inapplicables. La dépollution se fera dans le temps. L'objectif est de maintenir les métaux lourds dans la couche supérieure des sols pour qu'ils ne descendent pas dans la nappe phréatique. Pour éviter cette descente qui se produirait si l'acidité des sols était modifiée, la solution est d'appliquer un chaulage tous les 10 ans.

Intervention n°5

Monsieur X, habitant, demande comment la Ville de Paris, responsable de la pollution des terrains, est impliquée dans le projet.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly précise qu'elle est impliquée à travers le SIAAP, le syndicat d'assainissement qui avait pris sa succession dans la gestion des épandages des eaux usées.

Intervention n°6

Dominique Vedy, membre de Val d'Oise Environnement, regrette que les associations n'aient pas été associées depuis 2010 à l'élaboration des scénarios du projet. Elle demande s'il est possible d'indiquer sur le site internet du SMAPP les dates des comités syndicaux pour que le public puisse y participer et suivre l'avancée des travaux.

Réponse du maître d'ouvrage

Le site étant désormais en ligne, **Bernard Tailly** soumettra la question aux membres du SMAPP lors du prochain comité syndical prévu en Mars.



Anne Locatelli présente la phase de concertation préalable durant laquelle le public peut exprimer ses idées. Elle insiste sur les réunions publiques et ateliers thématiques.

Réunion publique n°3 :

Intervention n°1

Monsieur Boury, citoyen d'Île-de-France, s'interroge sur les missions du SMAPP ; il souhaite savoir si le syndicat sera également amené à s'occuper de l'urbanisation aux franges de la forêt.

Il se dit également inquiet de l'impact sanitaire de la pollution des sols, notamment pour un enfant qui pourrait se promener dans la forêt. Il affirme que cette question avait été posée lors d'une séance du Conseil régional (18-19 mai 2017).

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly rappelle que le SMAPP n'a compétence qu'à l'intérieur du périmètre défini pour la future forêt, il n'est donc pas en charge des urbanisations périphériques gérées par les communes et ne s'occupe que de l'aménagement forestier. Il fait référence au Contrat d'Intérêt National qui précise que 8 à 10 000 logements seront construits sur les communes qui constituent le SMAPP, ainsi que Beauchamp et Montigny-lès-Cormeilles. Le Président du SMAPP précise que ces opérations d'urbanisme ne sont pas une contrepartie à la forêt, et inversement, car ces opérations d'urbanisme sont inscrites dans les PLU des communes pour la plupart bien avant 2010.

Anne Locatelli précise que plusieurs études ont constaté l'état de pollution de la Plaine, par des Eléments Traces Métalliques, autrement dit différents métaux qui étaient contenus dans les épandages. Dans sa dernière étude, le cabinet HPC a envisagé des scénarios d'usages de la forêt (scénarios de promenades, courtes ou longues, de cueillette, etc.). L'étude montre que dans sa globalité, l'usage forêt est compatible avec la pollution existante, à l'exception d'une vingtaine d'hectares qui sera protégée pour que le public n'y ait pas accès. La consommation d'aliments (fruits, champignons) n'étant pas conseillée, des panneaux alerteront la population à ce sujet.

Intervention n°2

Monsieur Cottard, un habitant de Frépillon, se dit particulièrement préoccupé par la présence de plomb dans les sols de la Plaine. Il s'appuie sur un rapport de l'INRA datant des années 2000 qui recommandait de faire coexister du boisement et des cultures pour tenter de réduire la teneur en plomb. Il admet que le projet de future forêt est le seul viable mais il s'interroge sur la nécessité de boiser totalement le périmètre du projet.

Par ailleurs, il estime que 400 hectares sont particulièrement pollués et demande au SMAPP s'il entend fermer l'ensemble de ces espaces.

Enfin, il doute de la faisabilité du chaulage sur une aussi grande surface. Il craint que le coût d'exploitation de la forêt soit ainsi très élevé.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly précise que plusieurs métaux lourds polluent la Plaine. Il ajoute que seulement une vingtaine d'hectares est très polluée. Le chaulage étant une pratique agricole courante, il sera réalisable dans la future forêt.

Concernant la maîtrise de la pollution, le Président explique qu'il n'est pas concevable de décapier 60 centimètres sur 1 000 hectares, se posant alors la question du stockage des terres polluées. Des solutions de phytoremédiation ont été envisagées, mais elles n'apparaissent pas appropriées pour des raisons de durée et de coût. Le bureau d'études HPC, qui a analysé l'ensemble des scénarios d'usages possibles du sol en a proscrit certains. Néanmoins, un usage ponctuel des lieux, en empruntant des chemins de promenade par exemple, est compatible avec la pollution. Le SMAPP a donc étudié les différentes possibilités et le projet qu'il présente est l'unique solution faisable.

Jean-Christophe Poulet ajoute que la vingtaine d'hectares particulièrement pollués est concentrée autour des bouches d'épandage. Il explique également que de nombreux chercheurs étudient les solutions de phytoremédiation et resteront attentifs au projet, la Plaine restera un laboratoire à ciel ouvert. Il précise enfin



que les bois existants sont étudiés et seront aménagés. Le projet permet selon lui de résoudre le problème de l'occupation du territoire.

Intervention n°3

Monsieur Parent, habitant de Bessancourt, membre de l'IASEF et de Val d'Oise Environnement, rappelle que ces associations ont contribué à protéger la Plaine. Il craint que la forêt soit détériorée rapidement par les dépôts sauvages, comme il l'observe sur la forêt de Montmorency à Bessancourt. Il invite les élus à se rendre aux Boërs pour constater la quantité de déchets et la présence d'amiante et de ciment dans des sacs. Il considère cependant que le projet fait consensus et qu'il s'agit du « moins mauvais ».

Il encourage le SMAPP à mettre en valeur les bois existants qui ne sont pas pollués, et à traiter différemment les zones très polluées qui ne représentent pas une surface importante et pourraient donc être décapées.

Monsieur Parent explique également qu'il a fait le tour de la Plaine pour vérifier la pertinence des corridors prévus par le projet. Il doute que le transfert d'animaux puisse se faire au niveau du passage vers la forêt de Montmorency et Villiers-Adam. A Herblay, il estime que l'urbanisation galopante et les zones industrielles les fragilisent.

Enfin, il regrette ne pas pouvoir discuter des franges de la forêt avec le SMAPP ; il s'inquiète du devenir des zones maraichères qui se trouvent sur ces espaces.

Réponse du maître d'ouvrage

Jean-Christophe Poulet entend rassurer Monsieur Parent en expliquant que les territoires cités ne sont pas contrôlés par la commune, il s'agit d'espaces privés ce qui rend difficile le contrôle des dépôts sauvages. Il rappelle que le projet de future forêt est porté par des acteurs publics, qui seront compétents pour en maîtriser le périmètre.

Bernard Tailly affirme que le SMAPP a noté les suggestions de Monsieur Parent. Concernant les dépôts sauvages, il assure connaître la situation des Boërs où il se trouvait encore le jour même. Il explique que le SMAPP a défini un périmètre contrôlable : le libre accès par différents chemins ne sera plus possible.

Intervention n°4

Monsieur X, Président d'honneur de l'association Citoyens du monde, souhaite que l'Humain soit remis au centre des interrogations. Il demande au SMAPP ce qu'il prévoit pour les personnes résidant sur la Plaine. Il fait référence à l'article L.110 du Code de l'urbanisme traitant des discriminations en France en termes d'aménagement.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly déclare que les installations de la Plaine sont actuellement pour la plupart illégales. Il assure néanmoins que la situation est analysée, comme le montre la mise en place d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale, qui permettra d'étudier les solutions les plus correctes, humaines et légales possibles.

PRESENTATION DU SMAPP ET DU PROJET (suite)

Présentation commune aux trois réunions publiques :

Morgane Brion, Chargée de mission du SMAPP, présente les enjeux du projet (territoriaux, environnementaux et humains).

[Voir la présentation mise en ligne sur le site du projet]



PRESENTATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT

Luc Daudet, Chargé de mission du SMAPP, présente le schéma d'aménagement forestier envisagé sur le périmètre du projet : le boisement, les chemins et les accès, les éléments d'animation.

[Voir la présentation mise en ligne sur le site du projet]

PROJECTIONS DE VISUELS : « LA FORÊT DEMAIN ... »

Luc Daudet, Chargé de mission du SMAPP, montre des visuels permettant au public de se projeter et d'imaginer la future forêt.

[Voir la présentation mise en ligne sur le site du projet]

PRESENTATION DES PROCHAINES ETAPES DU PROJET

Anne Locatelli, Directrice du SMAPP, présente les prochaines étapes du projet :

- Fin de la concertation préalable en avril 2018
- Dépôt du dossier de déclaration d'Utilité Publique valant MECDU au printemps 2018
- Enquête publique à l'automne 2018
- Déclaration d'utilité publique et maîtrise publique fin 2018, avant les premières plantations.

[Voir la présentation mise en ligne sur le site du projet]

TEMPS D'ECHANGES N°2

Neorama passe la parole à la salle.

Réunion publique n°1 :

Intervention n°8

Olivier Treau demande si les entreprises qui interviendront sur le projet ont déjà été choisies, les premières plantations étant annoncées pour fin 2018.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly précise que les premières plantations pourraient avoir lieu fin 2018 à condition que le SMAPP ait obtenu une maîtrise foncière minimale sur des surfaces significatives. Mais ces plantations demeureraient symboliques, de nombreuses étapes restant à franchir.

Intervention n°9

Monsieur X, habitant de Pierrelaye, cite Jean Giono et son ouvrage *L'homme qui plantait des arbres*. Il se réjouit que le projet de forêt « qui fait rêver » se réalise, bien qu'il considère qu'il profitera essentiellement aux prochaines générations. Il regrette néanmoins que le SMAPP n'envisage pas de faire des vergers, pour que les habitants puissent consommer les fruits si des sites s'y prêtent.



Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly rappelle qu'un arrêté préfectoral interdit la production à consommation humaine sur la Plaine, raison pour laquelle aucune étude n'a été menée à ce sujet. Il affirme cependant que le SMAPP étudiera cette proposition.

Intervention n°10

Monsieur Legrand, exploitant à Pierrelaye, souhaite connaître la date à laquelle les propriétaires expropriés seront indemnisés.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly répond que le SMAPP pourra procéder aux indemnisations seulement lorsqu'il aura pris possession des terrains, ce qui nécessite un arrêté préfectoral ordonnant les expropriations. La maîtrise des délais de cette opération dépendra de l'action du juge dédié. En attendant, le SMAPP a organisé des réunions avec la Chambre d'Agriculture pour tenir informés les exploitants de l'avancée du projet. Le périmètre de la forêt comprend environ 6 000 parcelles, 4 000 propriétaires sont donc concernés.

Intervention n°11

Jacques Lemarquand, membre d'IASEF, association de défense de l'environnement, estime qu'il est nécessaire d'installer des points d'eau pour que des animaux de certaines tailles puissent s'abreuver, et favoriser ainsi la biodiversité.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly explique qu'actuellement, la Plaine ne comprend pas d'étangs. La possibilité d'installer un plan d'eau est à l'étude mais il s'agit d'un projet qui serait difficile de financer. Le Président du SMAPP ajoute que l'objectif n'est pas de créer une biodiversité inexistante, mais plutôt de laisser la nature faire.

Intervention n°12

Monsieur X, propriétaire d'une parcelle de bois, demande comment les propriétaires seront contactés et comment il est possible de suivre l'avancée du projet.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly assure que le SMAPP écrira à l'ensemble des propriétaires pour envisager un accord à l'amiable. Il les incite à prendre contact avec le SMAPP dès à présent.

Michel Vallade apporte son témoignage : il procède souvent à l'achat de parcelles pour des opérations diverses. Lorsqu'un parcellaire est très dense, cela implique souvent de traiter avec de nombreux propriétaires. Un accord consensuel entre ces propriétaires et le SMAPP permettrait d'accélérer la procédure.

Intervention n°13

Madame X, habitante du territoire, interroge le SMAPP sur la taille des végétaux qui seront plantés.

Réponse du maître d'ouvrage

Luc Daudet cite l'ONF qui préconise de planter une forte densité de scions. Une sélection naturelle se fait par la suite (un tiers ou la moitié des scions deviennent des arbres). Il précise que les plants seront protégés contre certains animaux, notamment les lapins.

Bernard Tailly donne l'exemple de la forêt de 50 hectares à Palaiseau qu'il a visitée avec Michel Vallade et l'ONF. Les scions avaient été plantés dans les années 1980, les arbres mesurent aujourd'hui 25 mètres.

Intervention n°14

Monsieur X, habitant, s'interroge sur le devenir de la production de céréales réalisée sur le territoire de la Plaine alors que les sols sont pollués.



Réponse d'un ancien exploitant présent dans la salle

Lorsque que les exploitants arrivent à la coopérative pour livrer leur production, ils sont interrogés sur la provenance des céréales qui sont alors mises de côté. Il suppose qu'elles sont utilisées pour produire du bioéthanol.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly précise que la production est contrôlée par la Préfecture.

Intervention n°15

Monsieur X, habitant, souhaite savoir si la gestion de la forêt sera assurée par le SMAPP ou si elle sera confiée dans le futur à l'ONF.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly confirme que la gestion sera assurée par le SMAPP et qu'il pourra choisir de la déléguer, par exemple à l'ONF. Il suppose néanmoins que la situation pourra évoluer, plusieurs statuts existent en matière de gestion de forêt.

Daniel Desse intervient pour préciser que la problématique de l'investissement est en passe d'être réglée. Le SIAAP devrait en effet participer au financement. Concernant le financement du fonctionnement, une règle sera instaurée pour qu'une répartition se fasse entre les différents acteurs. Il espère que l'Etat participera, aux côtés de la Région, du Département et des communes.

Bernard Tailly ajoute que dans une trentaine d'années, une autre problématique sera à prendre en considération : la gestion du budget lié à la production de bois.

Intervention n°16

Madame X, habitante, se demande si les milliers de tonnes de dépôts d'ordures présentes sur la Plaine seront déblayées – et dans ce cas, elle souhaite savoir où elles seront déplacées – ou laissées sur place.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly rappelle qu'en 2004-2005 la Plaine avait été nettoyée par le syndicat précédent. 5 000 tonnes de déchets avaient été ramassées. Il assure que les déchets ne seront pas enfouis sur place, ils seront déposés dans des décharges agréées et adaptées à la nature des produits ramassés.

Daniel Desse précise qu'un plan de gestion des déchets existe au niveau de la Région Île-de-France. Selon leur nature, les déchets trouvés sur la Plaine seront distribués vers différentes plateformes de traitement. Ils seront traités le cas échéant dans des centres de dépollution.

Intervention n°17

Monsieur Patre se présente comme un membre de la communauté des voyageurs. Il est propriétaire depuis 1981 d'un pavillon et d'un terrain à Herblay. Il affirme que la veille, des élus sont venus à sa rencontre pour lui annoncer qu'il serait exproprié dans le cadre du projet. Il regrette de devoir quitter son habitation et craint d'être relogé avec sa famille dans un « camp de gitans ».

Réponse du maître d'ouvrage

Philippe Rouleau s'étonne de cette situation et estime que ce ne sont pas des élus que M. Patre a rencontrés. Le maire d'Herblay pense qu'il s'agit de SOLIHA en charge de la MOUS. Leur mission est de recenser les voyageurs vivant sur le périmètre de la forêt, d'échanger avec eux pour connaître leurs projets, et de les informer sur la future forêt.

Intervention n°18

Monsieur Chochon, habitant de Pierrelaye, souhaiterait savoir si un nom définitif a été donné à la future forêt.



Réponse du maître d'ouvrage

Michel Vallade annonce qu'un débat entre les membres du SMAPP est en cours. Il estime que le nom de Pierrelaye ayant été accolé durant plusieurs années à « la plaine maudite », il serait logique que la ville puisse donner son nom à la forêt qui sera plus valorisante pour son image. Il ajoute que Pierrelaye se trouve au cœur de la future forêt. Par ailleurs, il rappelle que le label du Grand Paris a été obtenu sur la base du nom « la forêt de Pierrelaye ».

Michel Vallade assure néanmoins que sa préoccupation majeure reste la réalisation concrète du projet quel que soit son nom. Elle représenterait l'aboutissement d'un combat de plusieurs années contre les opérations d'urbanisme.

Bernard Tailly assure que le SMAPP n'a pas délibéré à ce jour sur le nom de la forêt. La concertation vise à recueillir des avis, les habitants peuvent donc formuler des propositions.

Philippe Rouleau considère que le nom d'un projet d'une telle envergure n'est pas anodin. Selon lui, la future forêt ne doit pas porter le nom d'une ville.

***Renaud Dupuy** précise que le public peut soumettre ses idées au SMAPP via le site internet du projet.*

Intervention n°19

Monsieur X, habitant, demande le montant du budget d'investissement et de fonctionnement, souhaite savoir comment il sera réparti entre les différents acteurs et que représentent les 50 millions du SIAAP.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly indique que le budget d'investissement global, déjà dévoilé dans la presse, s'élève à 85 millions. Le financement par le SIAAP alimentera le budget d'investissement. Le montant n'est pas définitif, l'Assemblée compétente n'ayant pas encore délibéré. Le budget de fonctionnement annuel du SMAPP est de 600 000 euros. La Région, le Département et le bloc communal participent chacun à hauteur d'un tiers, tel que c'est mentionné dans les statuts du SMAPP.

Intervention n°20

Claude Cohen demande comment est financée la Maitrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS). Il doute qu'elle puisse recenser l'ensemble des voyageurs et s'interroge donc sur leur devenir.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly affirme que la MOUS est financée partiellement par l'Etat et donne la parole à la personne qui représente l'Etat sur ce sujet.

Madame Deroux DDT95 explique que l'Etat financera l'étude de MOUS à hauteur de 50 000€ par an pendant 4 ans. Le porteur du projet, la communauté d'agglomération du Val Parisis, prend en charge les 100 000 euros restants.

Intervention n°21

Monsieur X, un habitant, craint que les déchets résultant des travaux du projet du Grand Paris Express soient enfouis à Pierrelaye. Il interroge le SMAPP sur la véracité de cette information dont il a entendu parler.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly confirme que ce fut annoncé et que la Ville de Paris a longuement envisagé ce projet d'ISDI (installations de stockage de déchets inertes). Les communes de Méry-sur-Oise et de Frépillon étaient concernées. Le Président du SMAPP, avec l'un des Vice-Présidents, Alain Richard, et la Directrice, Anne Locatelli, ont échangé avec la Ville de Paris de ce projet qui a finalement été abandonné.

Intervention n°22

Monsieur X, habitant, demande si le SMAPP sait approximativement quand la forêt sera accessible.



Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly lui répond que cette question n'a pour le moment pas été étudiée dans le détail.

Intervention n°23

Monsieur X, habitant, s'interroge sur le fonctionnement du SMAPP et demande si M. Tailly restera Président.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly précise que le SMAPP fonctionne comme tout autre syndicat : le Président est désigné par les autres membres. Les délégués l'élisent de nouveau ou en désignent un autre à l'occasion des élections prévues dans les statuts.

Intervention n°24

Monsieur X, habitant, demande des précisions sur l'enquête publique (dates, lieux).

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly explique qu'elle devrait se tenir à l'automne, au siège du SMAPP (au Conseil départemental à Cergy) et dans les mairies des sept communes où des registres seront mis à disposition du public. Il mentionne les registres déjà disponibles lors de la phase de concertation.

Michel Vallade ajoute que ce sont souvent les opposants qui s'expriment sur un projet lors d'une enquête publique. Or, les personnes favorables au projet peuvent le faire également.

Conclusion

Bernard Tailly remercie les participants et se réjouit que l'assemblée ait été aussi nombreuse. Il constate que les habitants sont excédés par la situation de la Plaine et assure que le SMAPP partage leur sentiment. Le projet présenté au cours de la réunion est selon lui la seule solution viable.

Il estime que le SMAPP a besoin du soutien et de la participation des habitants durant la concertation. Ils peuvent s'exprimer et poser des questions sur le site www.smapp-foret.fr.

Les soutiens au projet seront par ailleurs essentiels lors de la phase d'enquête publique.

Réunion publique n°2 :

Intervention n°7

Monsieur X, habitant, souhaite savoir où se trouve le projet de raccordement de l'A104 par rapport à la forêt.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly explique que le SMAPP est porteur du projet de forêt uniquement. De plus, il n'existe pas selon lui de projet matérialisé déposé par l'État. Le SMAPP prend simplement en considération l'éventualité que le projet se concrétise un jour et aménagera donc des clairières sur cette zone.

Intervention n°8

Monsieur Parent, habitant de Bessancourt, précise que, dans les années 1990, il faisait partie des premiers défenseurs de la Plaine au sein de SOS Bessancourt puis de Val d'Oise Environnement. A la lecture du dossier de concertation, il a été surpris que les associations d'environnement n'aient pas leur place aux côtés du SMAPP dans l'élaboration du projet. Il regrette également le manque de prise en compte des exploitants agricoles. Il aurait voulu savoir ce qu'ils en pensaient. Il demande au SMAPP des précisions sur les délais de fin de l'exploitation agricole et le devenir des agriculteurs.

Concernant les quelques carrières restantes sur Méry-sur-Oise, M. Parent souhaite savoir si une étude portera sur leur fiabilité et comment le SMAPP entend gérer cette question.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly se félicite que dans les années 1990 des élus et des associations aient lutté pour préserver la Plaine. Concernant les agriculteurs, il affirme que le SMAPP est en dialogue avec eux depuis des années,



notamment par le biais de la Chambre d'agriculture. Une réunion a été organisée l'année précédente avec l'ensemble des agriculteurs de la Plaine pour discuter du projet. Il est cependant difficile de se prononcer sur la date de fin de l'exploitation agricole ; elle devrait se faire progressivement sur plusieurs années.

Sur la question des carrières, **Luc Daudet** répond que le SMAPP ne plantera pas d'arbres sur la carrière de Méry-sur-Oise où un bois existe déjà.

Pierre-Edouard Eon confirme ces propos. Il ajoute que la dégradation des carrières nécessitera de les sécuriser ou de les combler le cas échéant.

Bernard Tailly revient sur le sujet des associations. Le SMAPP a rencontré des responsables de Val d'Oise Environnement. Une réunion avec les associations de protection de l'environnement a par ailleurs été organisée en janvier, avant le lancement de la concertation préalable. Le Président se dit ouvert aux échanges avec ces acteurs.

Intervention n°9

Madame X, habitante, demande si le projet de reboisement a été fait avec l'ONF. Elle préconise de planter des essences moins nobles que les charmes et les chênes et qui poussent plus rapidement, comme par exemple le robinier ou le bouleau. Selon elle, des reboisements pourraient aussi être faits avec du pin noir d'Autriche. Enfin, elle s'interroge sur la possibilité de reboiser des zones très polluées à Pierrelaye où les arbres sont tous morts.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly confirme que l'ONF a mené une étude pré-opérationnelle (de faisabilité et non d'exécution) sur l'aspect technique du boisement. Le principe sera en effet de varier les essences, par précaution notamment (si une seule essence compose un boisement et qu'elle est sujette à une maladie, cela peut devenir problématique). Des espèces de longue vie seront privilégiées. Cependant, la forêt ne comprendra pas de conifères qui modifient l'acidité des sols et ne permettraient donc pas de contenir la pollution dans la partie supérieure des sols.

Intervention n°10

Bernard Loup, Président de Val d'Oise Environnement, met l'accent sur la question de la participation des associations. Il rappelle que le conseil d'un comité syndical doit fonctionner comme un conseil municipal. Les Parcs naturels régionaux (PNR) sont de bons exemples : les associations reçoivent les ordres du jour et les documents remis aux élus, et leurs membres peuvent intervenir. Il demande donc que les associations reçoivent au moins les ordres du jour ; ce sera au SMAPP de décider s'il souhaite également leur donner la parole.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly soumettra la proposition d'envoyer les ordres du jour aux associations qui en font la demande, aux membres de SMAPP lors du prochain comité syndical.

Intervention n°11

Monsieur X, habitant, demande au SMAPP s'il a travaillé avec les communes sur l'aménagement des pistes cyclables pour qu'il y ait un accès direct à la forêt. Il souhaite également savoir si les voyageurs vont être relogés dans des campements existants ou dans de nouveaux campements.

Réponse du maître d'ouvrage

Concernant le raccordement des pistes cyclables, **Bernard Tailly** explique que le SMAPP a défini un GR mais que les pistes cyclables intérieures à la forêt et leurs raccordements détaillés aux communes n'ont pas encore été précisés. Il rappelle que le projet est dans sa phase administrative, les études techniques n'auront lieu que lors de la phase foncière (avant la phase de réalisation).

Concernant les voyageurs, dont la majorité serait sédentarisée, une MOUS est en cours pour recenser les personnes qui vivent sur le périmètre de la forêt. Des espaces de 5 hectares, aux franges de la forêt, seront dédiés à leur relocalisation.



Intervention n°12

Monsieur X, habitant, revient sur la question des carrières d'exploitation de pierres. Il a entendu parler d'un projet de création d'une carrière à Méry-sur-Oise mais sur la carte projetée par le SMAPP présentant le projet d'aménagement forestier, il constate que des éléments de la forêt figurent à l'emplacement de la nouvelle carrière. Il souhaite donc avoir des précisions à ce sujet.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly confirme que les deux projets ne se chevauchent pas. Le SMAPP porte le projet de forêt uniquement, il ne peut donc pas fournir d'information sur le projet de carrière. Le SMAPP n'a pas reçu de demande particulière concernant ce projet de carrière.

Intervention n°13

Monsieur X, habitant, souhaite connaître le futur statut juridique du SMAPP qui lui permettra d'assurer une meilleure gestion des dépôts sauvages que celle qui est faite actuellement.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly rappelle qu'aujourd'hui le SMAPP n'est pas propriétaire des terrains. Il n'exerce pas non plus le pouvoir de Police. Lorsqu'il deviendra propriétaire, il pourra procéder dans un premier temps au nettoyage de la Plaine et prendra les mesures nécessaires pour limiter ces dépôts. Le périmètre qui a été défini pour la future forêt est le plus défendable possible. La dizaine d'accès à la forêt seront contrôlables. Le Président cite l'exemple de la forêt à Palaiseau dont les accès sont protégés.

Une personne dans la salle interpelle M. Lambert-Motte au sujet de la situation de la Plaine du Plessis-Bouchard.

Gérard Lambert-Motte explique que la situation de la Plaine du Plessis-Bouchard est différente de celle de la Plaine de Pierrelaye. Elle a été sécurisée avec l'installation de portiques et une zone de culture maraîchère de 42 hectares a été créée. Les exploitants ont clôturé leurs terrains et ont mené des actions de forage ce qui leur permettent d'assurer l'irrigation de leurs sols.

Intervention n°14

Monsieur Chahat, un habitant de Bessancourt et membre de la communauté des voyageurs, regrette l'amalgame qui est fait par certaines personnes présentes dans la salle entre les roms et sa communauté. Il estime que la majorité des voyageurs installés sur la Plaine est propriétaire et n'est donc pas dans l'illégalité. Il interpelle le Président du SMAPP sur le chiffre de 5 hectares qu'il a donné concernant les espaces dédiés à la relocalisation des gens du voyage. Selon lui, ce sont 15 hectares qui sont occupés par les voyageurs. Il craint qu'avec cette relocalisation son mode de vie, qui fait partie intégrante de sa culture, ne puisse pas être préservé.

Réponse du maître d'ouvrage

Selon **Bernard Tailly**, certains voyageurs souhaiteront s'orienter vers du logement social « classique », quand d'autres privilégieront d'autres espaces de la Plaine et souhaiteront être relocalisés ailleurs. L'objectif du SMAPP est de trouver des solutions qui soient légales.

Intervention n°15

Madame X, habitante, demande si la création de la forêt débutera seulement lorsque le SMAPP aura acquis l'ensemble des terrains ou si elle se fera de façon parcellaire.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly confirme que la plantation se fera au fur et à mesure des acquisitions foncières. Le SMAPP mise sur la plantation d'une centaine d'hectares par an. Le Président précise que 2/5 des terrains appartiennent déjà à des collectivités. Il estime par ailleurs que pour certains terrains, le SMAPP pourra devenir propriétaire en trouvant un accord à l'amiable, sans passer nécessairement par l'expropriation. Dans ce dernier cas, des délais raisonnables pourront être respectés si la Justice et l'Etat mettent en place les moyens adaptés à la hauteur du projet.



Intervention n°16

Madame X, habitante, s'interroge sur le type de forêt qui va être fait : un jardin forestier, une forêt exploitable ou une forêt plantée et donc fragile au départ.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly assure que l'objectif n'est pas de créer un jardin public mais bien une forêt avec des arbres, des sous-bois, de la vie naturelle. Des espaces ouverts seront entretenus, certains tous les deux ans par exemple, ceux destinés à un usage récréatif tous les 3 mois. Par ailleurs, la forêt doit pouvoir être exploitée à terme.

M. Tailly insiste sur le temps de pousse de la forêt : lorsqu'un scion est planté il ne mesure que 50 centimètres. Après 5 ans, il peut atteindre 1,5 mètre. Après 30 ans, 20 ou 30 mètres. Le projet bénéficiera essentiellement aux générations futures.

Intervention n°17

Monsieur X, habitant, craint que les expropriations nécessitent beaucoup de temps. Il incite le SMAPP à proposer « des tarifs raisonnables » pour que les propriétaires soient prêts à vendre leurs terrains rapidement.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly assure que l'objectif est de payer les terrains à leur juste valeur et de ne céder à aucun chantage.

Intervention n°18

Dominique Mailly, habitante de Méry-sur-Oise, demande si la ferme de la Haute-Borne va être rasée.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly estime que la ferme et les bâtiments ne sont pas valorisables. Néanmoins, le projet prévoit de conserver la maison de maître (appelé localement « le Château ») qui représente un certain intérêt et pourrait constituer un élément d'animation (une maison de la forêt par exemple).

Concernant les habitations qui se trouvent dans ce secteur, seulement certaines d'entre elles se trouvent sur le périmètre de la future forêt. Elles seront étudiées au cas par cas.

Intervention n°19

Monsieur X, habitant, propose de réhabiliter la ferme et ses bâtiments en centre équestre. Il pourrait alors devenir un lieu emblématique de cette activité et renforcer l'attractivité du territoire.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly assure que le SMAPP étudiera toute proposition viable qu'il recevra.

Monsieur X complète son intervention en demandant au SMAPP de localiser sur ses cartes les zones les plus polluées et les boisements existants.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly s'engage à ce que le SMAPP améliore le contraste des couleurs sur les cartes. Concernant les zones les plus polluées, il ajoute qu'elles représentent une vingtaine d'hectares. Le SMAPP envisage d'interdire aux promeneurs de pénétrer sur ces zones.

Complément

Monsieur X suggère alors de créer sur place une pépinière de production de la forêt.

Bernard Tailly explique que cette solution est envisagée dans l'étude pré-opérationnelle de l'ONF car, lorsqu'un plant est produit sur le terrain où il va prospérer par la suite, il se développe mieux que s'il est importé.

Intervention n°20

Monsieur X, habitant, souhaite savoir si les lieux les plus pollués seront recouverts uniquement d'herbe. Il craint que cela ne suffise pas à fixer l'acidité des sols.



Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly précise que les plantations seront choisies pour limiter l'acidité des sols. Les actions de chaulage permettront de maintenir le niveau d'acidité.

Intervention n°21

Monsieur X, habitant, fait référence aux commissions plénières du Conseil régional lors desquelles a été abordé le devenir de certains espaces forestiers. La réflexion a porté sur la nécessité de rendre payants leur accès ou de les confier à des entreprises telles que Veolia Environnement qui peuvent les gérer et organiser des manifestations. Il prend l'exemple de la Frappadingue organisée chaque année à Franconville ou de courses pédestres qui rendent impraticables les chemins. Il souhaite s'assurer que la future forêt profitera à tous et que des sociétés privées ne s'approprient pas les espaces.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly déclare ne pas pouvoir s'engager sur des décisions qui pourraient être prises dans une vingtaine d'années. Il rappelle cependant que le but premier du projet est de préserver un espace naturel profitable à tous.

Claude Bodin abonde dans le même sens. Il précise que lorsqu'un site est fermé au public, c'est uniquement par sécurité ou pour le reboiser.

Intervention n°22

Monsieur X, habitant, demande des précisions sur la taille et le lieu des surfaces agricoles non polluées à proximité de la Plaine.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly explique que des « franges » existent entre les zones urbanisées et les zones polluées. Ces franges n'étant pas polluées, le SMAPP n'intervient pas dessus.

Luc Daudet précise que ces surfaces, qui resteront agricoles, représentent environ 350 hectares. Elles se trouvent bien à l'extérieur du périmètre de la forêt : une zone dans le secteur des Guillonnettes à Méry-sur-Oise, une zone à Bessancourt entre la voie ferrée et l'A115, une poche agricole dans le PLU à Taverny et une poche à Herblay qui se prolonge sur Conflans. Les communes se sont engagées à les laisser en dehors du périmètre du projet pour qu'elles conservent leur vocation agricole.

Intervention n°23

Dominique Vedy souhaiterait que le SMAPP prévoit pour les ateliers une carte comprenant le périmètre de la forêt et les éléments évoqués autour (agriculture, boisement, urbanisation), de manière à voir comment le projet s'insère dans l'existant.

Réponse du maître d'ouvrage

Anne Locatelli assure que cette carte est en cours de préparation par les équipes du SMAPP et qu'elle sera présentée lors d'une réunion entrant dans le cadre de la concertation.

Neorama présente le dispositif de concertation et remercie les participants de leur présence.

Bernard Tailly remercie les participants et annonce la réunion n°3 à Bessancourt. Le Président constate que le public a fait des suggestions mais qu'il n'est pas opposé au projet. Il insiste sur le fait que le projet n'a pas d'alternative pour parvenir à maintenir l'espace naturel et sauver la Plaine. Le Président incite le public à s'exprimer lors de l'enquête publique.

Réunion publique n°3 :

Intervention n°5

Madame X, citoyenne du Val d'Oise, souhaiterait que le SMAPP diffuse une carte représentant les zones polluées (et indiquant les différents niveaux de pollution), les zones de captage d'eau et les zones d'agriculture.



Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly explique que l'ensemble de la Plaine est pollué. Le SMAPP mettra à disposition du public une carte qui permette de localiser les zones les plus polluées. Le Président précise par ailleurs qu'il n'y a pas de captage sur la Plaine actuellement. Aucune zone agricole ne sera comprise dans le périmètre de la future forêt, le SMAPP prévoit seulement des espaces ouverts pour conserver une faune et une flore diverses. Bernard Tailly rappelle qu'une étude environnementale sera présentée au public lors de l'enquête publique.

Intervention n°6

Monsieur Boury, fondateur de la future association « Assez », demande à ce que l'ensemble des documents d'études réalisées sur la Plaine soit mis à disposition du public, conformément à la Constitution française.

Réponse du maître d'ouvrage

Jean-Christophe Poulet précise que les études réalisées par l'INRA, qui avaient nourri la charte de l'ancien syndicat, avaient été rendues publiques. En tant que citoyen de Bessancourt, le maire est lui-même attaché à cette transparence. Le SMAPP veille selon lui à proposer un projet compatible avec l'état de pollution de la Plaine.

Intervention n°7

Madame X, une habitante de Bessancourt, reproche aux personnes du public qui interviennent de critiquer le projet sans proposer de solution. Elle se dit favorable au projet du SMAPP.

Intervention n°8

Daniel Maurel, habitant de Frépillon et représentant d'association, regrette que les associations ne soient pas associées davantage au projet, alors qu'elles lui sont favorables. Leur connaissance du terrain pourrait selon lui être utile au SMAPP. D'autres expertises pourraient être mises au service du projet. Monsieur Maurel affirme par exemple qu'un de leurs membres sait que le chaulage ne sera pas efficace en raison du gaz carbonique produit par les arbres.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly assure que le SMAPP ne néglige pas les associations. Il rappelle qu'une réunion spécifique s'est tenue en janvier pour échanger tout particulièrement avec elles. Le Président explique que la phase de concertation préalable est destinée à recueillir leurs éventuelles contributions.

Renaud Dupuy précise que la phase de concertation préalable est ouverte au public. Le SMAPP, en tant que porteur du projet, entend s'adresser au plus grand nombre.

Intervention n°9

Maryvonne, habitante de Bessancourt, explique qu'elle est issue d'une famille de cultivateurs depuis cinq générations. Elle a hérité de parcelles polluées, elle estime donc être victime de la pollution et souhaiterait être indemnisée.

Elle pense que cette pollution n'est pas uniquement due à l'épandage des eaux usées de la Ville de Paris. Elle se souvient qu'enfant elle voyait des trains de marchandises déposer des ordures ménagères de Paris sur la Plaine. Ces « gadoues » pourraient être selon elle une des causes de la pollution des sols.

Elle revient également sur l'arrêté préfectoral interdisant la culture de produits comestibles : elle souhaiterait avoir des données sur l'évolution de la pollution des sols depuis 1999. Elle s'interroge aussi sur la destination des cultures encore existantes sur la Plaine consommées par des animaux que l'humain consomme.

Enfin, elle s'inquiète du devenir des agriculteurs de la Plaine. Elle se demande par ailleurs si la chasse sera autorisée dans la future forêt ; elle craint que cette pratique mette en danger les futurs promeneurs.

Réponse du maître d'ouvrage

Jean-Christophe Poulet précise que, jusqu'en 2001, Bessancourt épandait également ses eaux usées dans la Plaine, Paris n'était donc pas la seule commune à le faire.



Le maire assure par ailleurs qu'il échange avec la société communale de la chasse. Cette pratique est déjà existante en forêt sur le territoire, contrôlée par des arrêtés. Elle n'est donc pas incompatible avec le projet. Les chasseurs ont simplement demandé à ce que des zones humides soient prévues.

Anne Locatelli répond à la question sur l'indemnisation des agriculteurs, en rappelant que l'activité agricole s'arrêtera progressivement sur le périmètre de la forêt. Tous les exploitants concernés seront indemnisés. Un protocole global est en cours d'élaboration avec la Chambre d'Agriculture.

Jean-Christophe Poulet estime que le territoire doit être « repris en main » par les habitants et les élus des communes, pour s'assurer que des expériences néfastes ne se reproduisent pas et que la Plaine ne serve plus de réceptacle à Paris et la petite Couronne.

Intervention n°10

Monsieur X, citoyen d'Île-de-France, regrette que la réunion ne soit pas destinée à traiter la question de la dépollution de la Plaine. Il considère que le projet de forêt ne fait pas débat en tant que tel. Il souhaiterait que le SMAPP indique comment la pollution pourrait être traitée de manière à protéger les populations et qu'il mette à disposition du public une carte de la pollution pour qu'il puisse se préserver lui-même. Il craint qu'en incitant les habitants à venir se promener dans la future forêt, il y ait un risque sanitaire.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly déclare que la pérennisation de la situation actuelle ne permettrait pas de résoudre le problème de la pollution. C'est pourquoi le SMAPP propose une solution qui a été longuement étudiée.

Jean-Christophe Poulet abonde dans le même sens. Il précise que l'objectif du projet n'est pas de dépolluer la Plaine, mais plutôt de contrôler les risques liés à la pollution et de maîtriser cet espace.

Intervention n°11

Monsieur Boury revient de nouveau sur la séance du Conseil régional des 18 et 19 mai 2017. Il soutient que la classe politique aurait alors déclaré : « Pollueurs payeurs, Paris payez ».

Réponse du maître d'ouvrage

"Merci ! Le SMAPP n'y avait pas pensé" ironise **Bernard Tailly**

Intervention n°12

Monsieur Cottard, habitant de Frépillon, soutient qu'il n'entend pas remettre en question le projet de forêt. Mais il s'interroge sur son coût de 85 millions d'euros, notamment lorsqu'il prend en considération le montant du budget de l'Île-de-France pour la totalité des forêts en 2018 qui s'élève à 1 500 000 euros et l'entretien selon lui insuffisant des forêts existantes dans le Val d'Oise. Il cite l'exemple de l'Angleterre où une forêt de 20 000 hectares va être plantée (ce qui représente 50 millions d'arbres) et dont le coût est deux fois moins important. Il souhaite savoir qui va financer le projet et si le « pollueur » sera concerné.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly ne souhaite pas commenter l'estimation du projet anglais étant donné qu'il ne sait pas ce qu'elle comprend et que les deux projets s'inscrivent dans des contextes qui ne sont pas réellement comparables. Il explique que la phase de concertation a été lancée suite à l'obtention d'engagements de financements suffisants de la part de partenaires. Ces engagements devraient se concrétiser prochainement avec le vote des assemblées délibérantes de ces partenaires. Mais le Président refuse de se prononcer sur un montant définitif tant que ces votes n'auront pas eu lieu. Il poursuit en précisant que le SMAPP fera pour sa part un emprunt d'environ 15 millions d'euros.

Intervention n°13



Madame Chère, habitante de Bessancourt (chemin de Pontoise), fait partie de la communauté des voyageurs. Elle s'interroge sur la faisabilité de la forêt étant donné qu'elle-même ne peut pas planter d'arbre près des conduites de gaz sur le terrain qu'elle occupe. Elle souhaiterait également savoir où elle sera relogée et dans quelles conditions, elle craint de ne pas pouvoir conserver son mode de vie.

Renaud Dupuy intervient au sujet des plantations près des conduites de gaz : lors de la présentation du schéma d'aménagement, le SMAPP a expliqué que des clairières seraient aménagées au niveau de ce type d'infrastructures.

Réponse du maître d'ouvrage

Jean-Christophe Poulet revient sur la MOUS qui est en cours. L'objectif est d'aller à la rencontre des personnes qui vivent sur la Plaine pour connaître leur souhait en matière de relogement. Le maire estime que sur sa commune, la situation sera gérée facilement. Une charte a en effet été signée cinq ans auparavant dans laquelle la commune s'engage à reloger les gens du voyage installés sur la Plaine. Il explique que la commune a fait une erreur dans les années 1990 en cédant ces terrains comme s'il s'agissait d'une aire pour les gens du voyage. Selon le maire, ces habitants sont des Bessancourtois à part entière, ils seront donc relogés sur la commune. La municipalité s'est déjà engagée publiquement à le faire à plusieurs reprises, il n'y a donc pas de crainte à avoir, explique-t-il.

Intervention n°14

Monsieur Chère est installé sur la commune de Bessancourt depuis 2003 (chemin de la Chasse). L'un de ses voisins, qui ne fait pas partie des gens du voyage, serait concerné par l'expropriation. Il souhaite donc savoir ce qu'il en est pour lui, et s'il serait possible de laisser la situation telle qu'elle est, car il est attaché à l'endroit où il vit. Il assure même participer au ramassage d'ordures et empêcher les dépôts sauvages.

Réponse du maître d'ouvrage

Jean-Christophe Poulet précise que le pavillon dont Monsieur Chère parle est en effet dans le périmètre du projet. Il réaffirme l'engagement de la commune à reloger les Bessancourtois.

Intervention n°15

Monsieur X demande au SMAPP de montrer de nouveau le tracé de la future extension de l'A104 et des précisions concernant sa superficie.

Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tilly renvoie à la présentation faite par Luc Daudet, qui avait répondu à cette question. Ce tracé est intégré aux 250 hectares qui seront aménagés en espaces ouverts. Le SMAPP n'est cependant pas porteur du projet d'A104.

Intervention n°16

Monsieur Parent souligne qu'une zone maraîchère se trouve sur le périmètre de la forêt. Il craint que les zones agricoles périphériques ne puissent pas être pérennes étant donné leurs faibles superficies.

Réponse du maître d'ouvrage

Jean-Christophe Poulet explique que ces espaces ont été préservés en zone naturelle par choix. La commune a en projet de récupérer des terrains aux franges de la forêt qui ne sont pas pollués pour faire de l'agriculture biologique. Ce projet fait consensus avec l'Etat et la Région. Il considère tout de même qu'il faut rester vigilant sur ce sujet.

Intervention n°17

Monsieur X, habitant de Bessancourt, demande quel sera à terme le statut de la forêt, combien de temps nécessitera l'aménagement forestier et par où il commencera.



Réponse du maître d'ouvrage

Bernard Tailly répond qu'il s'agira d'une forêt « syndicale » puisque le maître d'ouvrage est le SMAPP. Il précise néanmoins que les successeurs des élus actuels décideront éventuellement de transférer la gestion de la forêt à une autre entité. Concernant l'aménagement, il durera 8-10 ans mais les expropriations peuvent ralentir le processus (en raison du nombre élevé de parcelles : 6 000). Le SMAPP commencera par aménager les plus grandes parcelles appartenant à la Ville de Paris. *Monsieur X demande si elle entend « faire cadeau » de ces terrains* : Bernard Tailly ne souhaite pas se prononcer avant le vote des assemblées délibérantes.

Intervention n°18

Maryvonne reprend la parole pour parler du chaulage. En raison du caractère très asséchant des sols de la Plaine, elle préconise plutôt de planter des arbres calcifuges, ce qui permettrait à la nature de reprendre ses droits et d'atténuer éventuellement la pollution. Elle suggère que l'INRA étudie cette possibilité.

Elle revient sur la question des expropriations : sa famille est directement concernée et souffre de cette situation. Elle propose au SMAPP de verser des indemnités « justes » plutôt que « d'aller devant un tribunal pour faire des calculs d'épiciers ».

Réponse du maître d'ouvrage

Jean-Christophe Poulet assure que le SMAPP est favorable à un accord à l'amiable, qui soit équitable et juste.

Bernard Tailly rappelle qu'il ne s'agit pas d'expropriations destinées à l'urbanisation. Un protocole global est en cours d'élaboration avec la chambre d'Agriculture pour que chaque exploitant soit indemnisé équitablement.

Intervention n°19

Monsieur X, habitant de Taverny, remercie les initiateurs de ce « beau » projet qui permettra de contrebalancer l'urbanisation croissante, qui a débuté dans les années 1960. Il pense que la future forêt rendra enthousiastes les habitants et les générations futures.

La salle applaudit.

Bernard Tailly remercie les personnes présentes et les différents intervenants pour la qualité de leurs contributions qui seront toutes étudiées et consignées. Il remercie également la Directrice adjointe de la Direction départementale du territoire de sa présence, ainsi que le Directeur général adjoint pour l'aménagement du Département et les chargés de mission de bureaux d'études. Il rappelle que ces personnes travaillent activement au projet.

Le Président du SMAPP explique que la concertation dure encore un mois, le public peut donc s'exprimer sur le site internet du SMAPP ou participer aux dernières réunions/ateliers.